AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1485
FR0000052680-FS0734

24 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OENEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2016, la société anonyme Amiral Gestion[1] (103, rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 21 juin 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OENEO et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 052 645 actions OENEO représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions OENEO sur le marché.

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 61 618 305 actions représentant 80 519 057 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.